

doute retenir de ces paroles de modestie que le nouveau Président est surtout historien, tandis que son prédécesseur accorde plutôt ses prédilections à l'archéologie. Nul n'a oublié la savante étude consacrée par M. le Comte de BAEDA au *Plessis-Brion*, qu'il connaît si bien et dont l'histoire est publiée dans notre *Bulletin*.

La parole est ensuite donnée à M. Robert CAPELLE pour la lecture de l'*Essai sur l'Histoire de Carlepont*, qu'en qualité de « poète audilieu » il a écrit en collaboration avec M. FLEURY, instituteur en cette commune.

Après avoir rappelé la circulaire ministérielle qui incitait les maîtres de l'enseignement primaire à rédiger sur place l'histoire de leur localité, et souligné les destructions dues à la guerre, M. FLEURY qui s'est chargé de l'*Introduction géographique* de cette étude, fournit des statistiques intéressantes rappelant celles de GRAVES (naguère si appréciées pour chacun des cantons du département). Il indique également que 5 ou 6 « rûs » ou petits cours d'eau traversent le pays, que les sangliers y abondaient jadis; l'industrie des sabots et du chanvre y a prospéré. *Demographiquement*, la race qui habite Carlepont appartient à celle de la Picardie et de l'Île-de-France; quant à la population, elle décroît lamentablement: de 1.781 habitants en 1836, elle était passée à 1.155, en 1914, et, par suite de la guerre, qui a fait 44 morts sur 83 mobilisés et a contraint beaucoup à se réfugier ailleurs, il ne reste plus que quelque 525 âmes. Une carte est jointe à cette première partie descriptive.

Abordant ensuite l'*Origine et l'Histoire* de Carlepont, M. CAPELLE la trouve peuplée dès l'âge de pierre, ainsi que l'atteste des pointes de fleches en silex qui y ont été découvertes; sous les Gaulois, ce fut un *Oppidum*; les

Romains y ont laissé aussi des vestiges. Mais c'est surtout sous les Mérovingiens qu'elle apparaît comme *Villa royale* avec une voie de l'époque. En 814 est érigée la paroisse dite de Jérusalem, qui deviendra Puysaléyne et qui dépend de l'évêché de Noyon, où Charlemagne se fait sacrer, et où peut-être il est né, à moins que ce soit Charles le Chauve.

Quoi qu'il en soit, la charte la plus ancienne où apparaisse le nom de Carlepont, date du début du xiii^e siècle. Elle est de 1200 et consacre l'érection de Carlepont en commune, privilège que lui accorde l'évêque de Noyon, Etienne I^{er} de Nemours (lequel avait donné une charte communale à Facheu, six ans plus tôt, 1194). Et, prenant texte de cette charte de l'an 1200, qui a été publiée en 1875 par Ambroise Rendu, M. CAPELLE en étudie les détails fort intéressants, et nous fait revivre cette époque médiévale : rapports avec l'évêque et le seigneur, redevances et libertés, exemption d'impôt et service militaire, prérogatives du syndic et des échevins ; nous y voyons, pendant les 33 ans que dure l'épiscopat d'Etienne I^{er} de Nemours, s'édifier plusieurs bâtiments religieux ; puis c'est l'exposé minutieux des anciens droits d'usage en forêt et de pacage pour les brebis, mais « non pas pour les chèvres » qui détruisent les taillis, et, la liste de tous les jugements intervenus dès le xvi^e siècle et jusqu'à la veille de la Grande Révolution, des querelles interminables, des échanges de Mémoires, et de Réfutations entre les « manants Carolipontois » et le chapitre de Noyon.

On suit ainsi, par le menu et sur le vif, toute la procédure alors pratiquée ainsi que la lutte entre les privilégiés de la commune et les *domini* dont ils tenaient ces avantages. Exposé fort concret et captivant, dont on ne saurait trop remercier l'agréable narrateur.